

## La grogne de la rentrée

### La FEDE exprime son mécontentement au Conseil d'Etat !

#### Mesures structurelles d'économie

Ni assouplissement des mesures, ni changement dans la date d'octroi des paliers. Malgré des résultats 2013 meilleurs qu'annoncés, le **plan d'économie** accepté l'an passé est pourtant encore pleinement appliqué cette année. Comment le personnel de l'Etat peut-il comprendre le maintien des mesures, quand il apprend que le service des finances trame parallèlement, une baisse de fiscalité des entreprises ?

Depuis le mois de juin, la FEDE a mené d'intenses discussions avec le Conseil d'Etat pour revendiquer l'allègement des mesures d'économie. Or le Conseil d'Etat a présenté les éléments d'un budget tendu et expliqué l'impossibilité, en l'état, d'atténuer ces mesures. Il a cependant donné certaines garanties au personnel pour les exercices suivants. Il accepte en effet de créer une provision dont le montant doit permettre de diminuer la contribution de solidarité, en cas de résultat bénéficiaire. La FEDE poursuivra les discussions à ce sujet et compte fermement obtenir des aménagements dès 2015.

#### Mesures structurelles dans le secteur de l'enseignement

Concernant les mesures structurelles d'économie dans le **secteur de l'enseignement**, nous pouvons affirmer que



notre mobilisation a payé. Le Conseil d'Etat a en effet reconsidéré ce paquet de mesures. Il doit être rediscuté ultérieurement et certaines propositions sont d'ores et déjà abandonnées. La FEDE continuera de s'investir dans ce débat et d'intervenir pour que la qualité de l'école fribourgeoise puisse être maintenue.

#### Prévention et protection de la santé: dispositif de lutte contre le harcèlement

La FEDE s'engage aussi dans le domaine de la **prévention et de la protection de la santé** des employés. Elle tient en particulier à la mise en place d'un dispositif efficace de lutte contre le harcèlement. Le Conseil d'Etat doit décider, cet automne, du dispositif à mettre en œuvre à cet effet. Nous sommes confiants dans le fait que le Conseil d'Etat nous entendra en acceptant notre proposition. Il s'agira notamment d'instaurer une commission paritaire et d'allouer plus de moyens pour cette tâche à l'avenir.

## Refinancement de la caisse de pension

A tout cela vient s'ajouter la question du **refinancement de la caisse de pension**. Lors du sondage effectué l'an passé, plus de 73 % des employés se sont exprimés en faveur du maintien des prestations, assorti d'une augmentation des cotisations. Personne ne conteste la nécessité de ce refinancement. La FEDE a cependant demandé au conseil d'Etat de maintenir ses engagements. Elle a toujours défendu le principe du maintien de la quote-part en vigueur depuis 2012, à savoir 57,8 / 42,2. Or le Conseil d'Etat n'a pas tenu compte de cette demande et il a décidé de ramener sa participation au financement additionnel à 50/50. La FEDE n'accepte pas cette répartition qu'elle estime injuste. Elle l'a fait savoir au Conseil d'Etat en lui demandant de reconsidérer sa position, compte tenu des efforts déjà consentis par le personnel de l'Etat.

Les employés de la fonction publique fribourgeoise se sont montrés plus que loyaux et coopératifs durant l'année écoulée. Ils ont accepté la bien nommée



« contribution de solidarité » pour permettre à l'Etat de redresser ses finances, sans toucher à ses prestations. Ils ont pris cette décision à contrecœur, mais en tablant sur la bonne foi de leur employeur et sur la confiance dans un partenariat social qui a plutôt bien fonctionné durant ces dernières décennies. Ils l'ont fait surtout en stipulant clairement qu'ils comptaient pouvoir renégocier ces mesures année après année, en cas d'embellie. Si l'Etat campe maintenant sur ses positions, il fait peser une menace sur ce fameux partenariat social. Perte de confiance et démotivation ne manqueront pas d'affecter le personnel, qui vit déjà des conditions de travail de plus en plus difficiles dans plusieurs secteurs.

---

Bernard Fagnière - Président de la FEDE